



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1175
SÉANCE DU 8 JUIN 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres k) et r), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la demande du Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 68 oui

Article premier. – Approuve le projet d'abrogation partielle du PLQ 29218, situé à la rue de Saint-Jean, feuilles cadastrales 35, 37, 38, 39, section Genève Petit-Saconnex.

Art. 2. – Charge le Conseil administratif de faire inscrire les servitudes d'usage public gratuites en faveur de la Ville de Genève prévue initialement par le PLQ.

Art. 3. – Charge le Conseil administratif de faire respecter l'engagement du requérant de réaliser 66% de logements destinés à la location.

Certifié conforme:

La Secrétaire:

Hélène Ecuyer

Le Président:

Rémy Burri